



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 2611

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation qui sévit actuellement au Congo. En effet, la population, victime des exactions des belligérants, connaît épidémies et pénurie alimentaire. Considérant les liens de coopération qui lient la France au Congo, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à une éventuelle action de la France en matière d'aide militaire afin de sauver le Congo d'un désastre humanitaire et politique.

Texte de la réponse

La situation dramatique que connaît à nouveau le Congo, après les affrontements de fin 1993, a suscité une action diplomatique soutenue de la part de la France. Depuis le début de la crise le 5 juin à Brazzaville, la France n'a en effet cessé d'appeler toutes les parties congolaises au dialogue, à l'esprit de compromis et à la conciliation. Elle a vivement déploré les nombreuses pertes humaines, les souffrances et les destructions engendrées par les combats et a souligné la responsabilité de la classe politique envers le peuple congolais. La France estime qu'il n'existe aucune alternative à la recherche d'une solution de paix qui permette au Congo de retrouver le chemin d'une démocratie consensuelle et, partant, de tenir l'élection présidentielle, initialement prévue pour le 27 juillet. C'est pourquoi elle a soutenu fermement dès l'origine les efforts de paix du Comité international de médiation, dirigé par M. Omar Bongo, président de la République gabonaise, auquel se sont joints depuis lors les présidents Diouf du Sénégal et Eyadema du Togo, en liaison avec M. Mohamed Sahnoun, représentant spécial des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA. Les médiateurs, appuyés par la communauté internationale, ont fait un travail très important. Un projet d'accord politique très détaillé est actuellement sur la table, mais il ne peut y avoir d'accord durable que si les parties en conflit marquent leur volonté de faire taire les armes. Comme l'indique l'honorable parlementaire, la France et le Congo sont liés par plusieurs accords de coopération. Il n'existe toutefois aucun accord de défense entre nos deux pays. C'est ainsi que le détachement militaire français, initialement déployé à Brazzaville en vue d'une éventuelle évacuation des Français de Kinshasa, a reçu pour unique mission d'assurer la protection des communautés française et étrangère de Brazzaville. Dès l'achèvement des opérations de sécurisation et d'évacuation de celles-ci le 15 juin 1997, il a été procédé au retrait de l'ensemble de notre dispositif militaire au Congo. Consciente de la nécessité d'un climat de paix pour le règlement politique de la crise, la France a immédiatement soutenu, notamment en offrant une contribution logistique, la proposition faite par le secrétaire général des Nations Unies de déployer une force internationale à Brazzaville. Toutefois, faute de consensus au sein de la communauté internationale, cette initiative n'a pas eu de suite jusqu'à présent. Nous demeurons convaincus que la mise en place d'une force de maintien de la paix dans la capitale congolaise demeure plus que jamais nécessaire. La France est le seul Etat à avoir maintenu une représentation diplomatique à Brazzaville. Dans des conditions très difficiles, notre ambassadeur est en contact permanent avec l'ensemble des parties congolaises. Il favorise, dans toute la mesure du possible, des contacts utiles entre elles et leur rappelle le prix que nous attachons à une solution démocratique, impossible sans la bonne volonté politique des parties congolaises. Il convient enfin de signaler la présence sur le terrain de nombreuses organisations non gouvernementales à vocation humanitaire qui

travaillent en étroite coordination avec le service d'action humanitaire et la cellule d'urgence du département.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2611

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2740

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3414